



## **DELIBERATION N° 2022.12.47**

### **du Conseil d'Administration du 6 décembre 2022**

#### **Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Versailles et l'entreprise d'insertion ENVIE TRAPPES EN YVELINES pour la fourniture d'équipements électroménagers à petits prix**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Corinne FORBICE

**Le Vice-Président** : M. François-Gilles CHATELUS

#### **Sont présents :**

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne FORBICE, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, M. Michel RENAUT, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS.

#### **Absents excusés:**

M. François DE MAZIERES, Mme Agnès DE LONGUEAU, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé ;

#### **Monsieur le Vice-Président expose :**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Versailles conduit une politique de soutien aux Versaillais en précarité et la prévention de l'aggravation de leur situation.

Les demandes d'aides financières, présentées par un travailleur social, font l'objet d'une étude lors de la commission hebdomadaire d'aides facultatives issue du Conseil d'Administration du CCAS, assistée d'un chef de service et de l'agent en charge de la gestion administrative de ces aides. Les demandes portent notamment sur des aides pour l'alimentation, le transport, les démarches administratives, les factures énergétiques, ou l'équipement du logement d'appareils électroménagers.

Pour la fourniture d'appareils électroménagers, le CCAS travaille en partenariat avec l'entreprise d'insertion ENVIE, situé à Trappes. Cette entreprise d'insertion récupère et rénove des biens usagés et les revend à petits prix avec une garantie. Ce partenariat permet aux usagers de s'équiper à petits prix

de biens de consommation essentiels à la vie quotidienne (lave linge, gazinière, réfrigérateur...), tout en assurant des services tels que la livraison à titre gracieux et la garantie des appareils.

Chaque demande d'aide financière relative à l'acquisition d'un appareil électroménager fait l'objet, en amont de la commission, d'une demande de devis auprès de l'entreprise d'insertion ENVIE. Ce devis permet ainsi de déterminer le montant de l'aide susceptible d'être accordée lors du passage de la demande en commission.

Les factures relatives à l'acquisition de ces matériels sont réglées par mandat administratif par le CCAS directement à l'entreprise d'insertion.

Afin de fixer les conditions de ce partenariat, une convention a été élaborée. Figurant en annexe de la présente délibération, elle est soumise à votre approbation.

**L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- 1) Approuve les termes de la convention de partenariat passée entre le Centre Communal d'Action Sociale de Versailles et l'entreprise d'insertion ENVIE Trappes en Yvelines pour la fourniture d'équipements électroménagers à petits prix.
- 2) Autorise Monsieur le Vice-Président à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- 3) Dit que la dépense est prévue au budget du CCAS.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 13 voix